

CONTACTS

Les établissements et DDFPT

(Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques)

Decazeville

Lycée La Découverte
decouverte.mon-ent-occitanie.fr

M. Guy Aldebert
guy.aldebert@ac-toulouse.fr 05 65 43 61 61

Aubin

Lycée des métiers du Bois et de l'Habitat
lycee-metiers-aubin.mon-ent-occitanie.fr

M. Aurélien Béziat
aurelien.beziat@ac-toulouse.fr 05 65 63 13 08

Rodez

Lycée Alexis Monteil
alexis-monteil.mon-ent-occitanie.fr

M. Jean-Marc Riols
jean-marc.riols@ac-toulouse.fr 05 65 67 25 00

Lycée Ferdinand Foch

ferdinand-foch.mon-ent-occitanie.fr

Mme Natacha Marre
natacha.marre@ac-toulouse.fr 05 65 73 08 60

Villefranche de Rouergue

Erea Laurière
erea-villefranche.mon-ent-occitanie.fr

M. Jean-Pierre Raffy
jean-pierre.raffy@ac-toulouse.fr 05 65 45 23 97

Lycée Raymond Savignac

raymond-savignac.mon-ent-occitanie.fr

M. Jérémy Fraysse
jeremy.fraysse@ac-toulouse.fr 05 65 45 22 10

Saint-Affrique

Lycée Jean Jaures
jaures-saint-affrique.mon-ent-occitanie.fr

M. Paul Monjauze
jean-jaures12.ddfpt@ac-toulouse.fr 05 65 98 14 80

Millau

Lycée Jean Vigo
jean-vigo.mon-ent-occitanie.fr

M. Pierre Falc
pierre.falc@ac-toulouse.fr 05 65 59 53 00

Coordonnatrice Apprentissage - Christine Cadaux
christine.cadaux@ac-toulouse.fr - Tél. : 07 77 34 32 60

Assistants Administratifs

Michèle Mercier (Rodez, St Affrique, Millau)

michele.mercier2@ac-toulouse.fr
Tél. : 05 65 67 26 15 - 06 45 90 74 02

Emilie Bosc (Decazeville)

emilie.bosc@ac-toulouse.fr
Tél. : 05 65 43 61 72 - 07 85 55 19 18

Audrey Radicchi (Villefranche de Rouergue, Aubin)

audrey.radicchi@ac-toulouse.fr
Tél. : 06 18 04 45 97

Référents

Médiatrice : Stéphanie Béziat

stephanie.beziat@ac-toulouse.fr - Tél. : 06 34 39 92 17

Handicap : Pierre Fournier

pierre.fournier@ac-toulouse.fr - Tél. : 06 78 49 87 97

Mobilité : Valérie Sammut

valerie.sammut@ac-toulouse.fr - Tél. : 05 36 25 73 86



CFA de l'Académie de Toulouse

Unités de Formation par apprentissage - Aveyron



**NOS FORMATIONS
EN APPRENTISSAGE
EN LYCÉE PUBLIC**

**Par établissement
du CAP au BTS**

2535 apprentis
82 lycées publics
400 formations
93% de réussite aux examens

DEVENIR APPRENTI



QUI PEUT DEVENIR APPRENTI ?

- › **Jeunes de 16 à 29 ans révolus.**
À partir de 15 ans si le jeune a terminé son cycle du secondaire
- › **L'apprenti en situation de handicap**, quel que soit son âge, bénéficie d'aménagements particuliers compte tenu de son statut de travailleur handicapé
- › **Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise**
- › **Les sportifs de haut-niveau**



QU'EST-CE QU'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- › **Le statut de salarié :**
Une cotisation retraite et assurance chômage
Une couverture sociale
Des congés payés
35 heures hebdomadaires
- › **Une formation diplômante**



QUEL FINANCEMENT ?

Les OPCO (opérateurs de compétences) prennent en charge le coût de la formation après la signature d'une convention entre l'entreprise et le centre de formation.

Aucun frais de formation n'est à la charge de l'apprenti.



QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- › **Signer un contrat de travail**
- › **Recevoir un salaire**
- › **Bénéficier** d'une formation gratuite dans un centre bénéficiant des ressources de l'Éducation nationale
- › **Valider** une certification reconnue (diplôme, titre...)
- › **Apprendre** un métier en entreprise sous la supervision d'un maître d'apprentissage
- › **Acquérir** des compétences techniques, des connaissances théoriques et gagner en savoir-être
- › **Développer** l'autonomie et l'employabilité par une période de mobilité en Europe
- › **S'assurer** une insertion professionnelle facilitée



POUR QUELLE RÉMUNÉRATION ?

SALAIRE MINIMUM BRUT MENSUEL

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, depuis le 1^{er} mai 2023, à 11,52€, soit 1 747,20 bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Année d'exécution du contrat	moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27% - 471,74€	43% - 751,30€	53% - 926,02€	100% - 1 747,20€
2 ^{ème} année	39% - 681,41€	51% - 891,07€	61% - 1 065,79€	100% - 1 747,20€
3 ^{ème} année	55% - 960,96€	67% - 1 170,62€	78% - 1 362,82€	100% - 1 747,20€

Les rémunérations mentionnées dans ce tableau relèvent du cadre légal du contrat d'apprentissage. Attention, des accords de branches ou des conventions collectives, selon le secteur d'activité professionnelle (bâtiment, automobile...) peuvent être plus favorables.



QUELLES AIDES POUR LES APPRENTIS ?

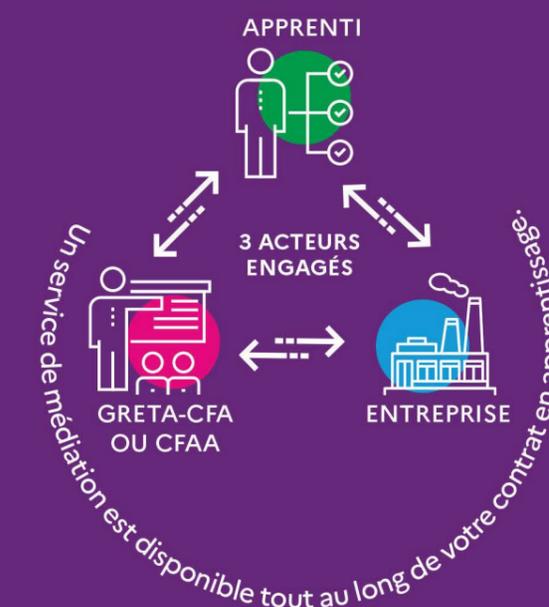
- › **L'aide au permis de conduire**
Tout apprenti de plus de 18 ans qui se prépare aux épreuves du permis B peut demander une aide financière par l'intermédiaire de son centre de formation. Le montant de l'aide est de 500€.
- › **Les aides de l'apprentissage**
Des solutions d'hébergement (6€/nuit) et de restauration (3€/jour) sont mises en place ainsi qu'une aide financière pour l'achat du matériel indispensable à la formation.
- › **Aide à la mobilité nationale et internationale**

Nous vous accompagnons dans vos démarches pour accéder à ces aides.



NOS SERVICES ?

- › L'accompagnement dans la **recherche d'entreprise** par la mise en valeur de vos compétences
- › La mise en relation avec nos **entreprises partenaires**
- › Une formation sur-mesure conciliant **votre profil et les besoins de l'entreprise**
- › Une évaluation continue pour valider et **valoriser vos acquis**
- › Le **suivi de l'entreprise** pendant la durée de la formation
- › Votre suivi vers une **solution pérenne d'emploi** post contrat d'apprentissage



COMMENT TROUVER MA FORMATION ET MON ENTREPRISE ?

Du CAP à la licence professionnelle, vous retrouverez l'ensemble des offres de formation en apprentissage sur notre site :

maforpro-occitanie.fr